

FRE

Notice originale



BATTERIE OUTILS PELLENC POWER PACK M, L

Notice d'instructions

56_159267-A
03/2022

LIRE ATTENTIVEMENT LE GUIDE DE
L'UTILISATEUR AVANT TOUTE UTILISATION

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION	5
2. SÉCURITÉ	6
2.1. MESURES DE SÉCURITÉ LIÉES À L'USAGE DE L'OUTIL	6
2.2. MESURES DE SÉCURITÉ LIÉES À L'USAGE DE LA BATTERIE	6
2.3. MESURES DE SÉCURITÉ LIÉES À L'USAGE DU CHARGEUR "PELLENC"	7
2.4. SIGNAUX DE SÉCURITÉ	8
3. DESCRIPTIFS ET CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES	9
3.1. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES - BATTERIE	9
3.2. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES - CHARGEUR CB5022HV	9
3.3. DESCRIPTIF	9
4. MISE EN SERVICE	10
4.1. MISE SOUS TENSION ET HORS TENSION DE LA BATTERIE	10
4.2. AFFICHEUR BATTERIE	10
4.3. MISE EN CHARGE DE LA BATTERIE	10
4.4. INSTALLATION DE LA BATTERIE SUR LE HARNAIS ET CONNEXION À L'OUTIL	12
5. ENTRETIEN	16
5.1. ENTRETIEN DIVERS BATTERIE	16
5.2. ENTRETIEN DIVERS CHARGEUR	16
6. INCIDENTS ET DÉPANNAGE	16
6.1. RÉCAPITULATIF DES MESSAGES AFFICHEUR ET BIP	16
6.2. DÉPANNAGE	18
7. REMISAGE ET TRANSPORT	20
7.1. CONDITIONS DE STOCKAGE DE LA BATTERIE	20
8. ACCESSOIRES ET CONSOMMABLES	20
8.1. ACCESSOIRES INCLUS	20
9. LES GARANTIES	20
9.1. GARANTIES GÉNÉRALES	20
9.1.1. GARANTIE LÉGALE	20
9.1.2. GARANTIE COMMERCIALE PELLENC	21
9.1.3. SERVICE APRÈS-VENTE PAYANT	22
10. DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ	23
10.1. DÉCLARATION "UE" DE CONFORMITÉ : POWER PACK M & L	23

10.2. DÉCLARATION  DE CONFORMITÉ : POWER PACK M&L 24

1. INTRODUCTION

Cher(e) client(e),

Nous vous remercions pour l'achat de votre Batterie Outils PELLENC Power Pack M, L. Correctement utilisé et entretenu, ce matériel vous procurera des années de satisfaction.

Avertissement



Votre appareil contient de nombreux matériaux valorisables ou recyclables. Confiez celui-ci à votre revendeur ou à défaut dans un centre service agréé pour que son traitement soit effectué.



Prendre connaissance de la réglementation en vigueur dans votre pays en matière de protection de l'environnement liée à votre activité.

Avertissement



Il est impératif que vous preniez connaissance de LA TOTALITÉ de ce guide de l'utilisateur avant d'utiliser l'outil ou de procéder à des opérations d'entretien. Conformez-vous scrupuleusement aux instructions et illustrations présentes dans ce document.

Tout au long de ce guide de l'utilisateur, vous trouverez des mises en garde et des renseignements intitulés : NOTE, IMPORTANT, ATTENTION et AVERTISSEMENT.

Les indications identifiées par "NOTE" indiquent des informations complémentaires.

Les indications identifiées par "IMPORTANT" préviennent l'utilisateur d'un risque potentiel pour le matériel.

Les indications identifiées par "ATTENTION" indiquent une situation potentiellement dangereuse qui, si on ne l'évite pas, est susceptible de provoquer des blessures légères.

Les indications identifiées par "AVERTISSEMENT" indiquent une situation potentiellement dangereuse qui, si on ne l'évite pas, provoque la mort ou des blessures graves.

La mise en garde  indique que si les procédures ou instructions ne sont pas respectées, les dommages ne seront pas couverts par la garantie et les frais de réparation seront à la charge du propriétaire.

Sur l'outil, des signaux de sécurité rappellent également les consignes à adopter en matière de sécurité. Localisez et lisez ces signaux avant d'utiliser l'outil. Remplacez immédiatement tout signal partiellement illisible ou endommagé.

Se reporter à la Section 2.4, « Signaux de sécurité » pour le schéma de localisation des signaux de sécurité apposés sur l'outil.

Aucune partie de ce manuel ne peut être reproduite sans autorisation écrite de la société PELLENC. Les illustrations présentes dans ce manuel sont données à titre indicatif et ne sont en aucun cas contractuelles. La société PELLENC se réserve le droit d'apporter à ses produits toute modification ou amélioration qu'elle juge nécessaire sans devoir les communiquer aux clients déjà en possession d'un modèle similaire. Ce manuel fait partie intégrante de l'outil et doit l'accompagner en cas de cession.

2. SÉCURITÉ



Avertissement

Ne jamais effectuer d'opération d'entretien sur des blocs de batteries endommagés. Il convient que l'entretien des blocs de batteries ne soit effectué que par le fabricant ou les fournisseurs de service autorisés.

2.1. MESURES DE SÉCURITÉ LIÉES À L'USAGE DE L'OUTIL

Note

Se reporter à la notice de l'outil concerné.



Avertissement

Lire tous les avertissements de sécurité et toutes les instructions. Conserver tous les avertissements et toutes les instructions pour pouvoir s'y reporter ultérieurement.

Cet appareil n'est pas prévu pour être utilisé par des personnes (y compris les enfants), dont les capacités physiques, sensorielles ou mentales sont réduites, ou des personnes dénuées d'expériences ou de connaissances, sauf si elles ont pu bénéficier, par l'intermédiaire d'une personne responsable de leur sécurité, d'une surveillance ou d'instructions préalables.

2.2. MESURES DE SÉCURITÉ LIÉES À L'USAGE DE LA BATTERIE

1. En cas d'inutilisation du bloc-batterie, le conserver à distance d'autres objets métalliques tels que trombones, pièces, clés, clous, vis ou autres petits objets métalliques pouvant créer une connexion d'une borne à une autre. Créer un court-circuit entre les bornes des batteries peut causer des brûlures ou un incendie.
2. Placez la batterie hors de portée des enfants et sur un support non combustible.
3. Ne pas gêner son refroidissement.
4. Ne pas utiliser ou laisser la batterie près d'une source de chaleur (> 60 °C).
5. Ne pas laisser la batterie sous un soleil ardent.
6. Ne pas exposer la batterie aux micro-ondes et hautes pressions.
7. Ne pas immerger la batterie dans l'eau.
8. La charge de la batterie doit se faire dans un local aéré et sec dont la température est comprise entre 10 °C et 25 °C maximum, et à l'abri de l'humidité.
9. En cas de non-utilisation de la batterie pendant 10 jours, la batterie se décharge automatiquement jusqu'à atteindre son taux de charge de stockage, puis se met en veille. Un échauffement de celle-ci se produit durant cette phase.
10. Dans le temps, la capacité de votre batterie diminue. Lorsqu'elle atteint la moitié de son autonomie d'origine, il y a lieu de remplacer celle-ci.
11. La batterie peut perdre de 1 à 4 % de sa capacité lorsqu'elle est exposée à une température supérieure ou égale à 55 °C pendant une semaine.
12. Le lieu de charge doit être équipé d'un extincteur de classe D (pour feux métaux) en état de marche.
13. Dans le cadre d'expédition d'outil complet ou de batterie, respecter les normes en vigueur.
 - Outil complet avec une batterie : produit classé UN3481 classe 9.
 - Batterie seule : produit classé UN3480 classe 9.
14. L'utilisation d'une batterie différente de celle fournie par Pellenc S.A.S est dangereuse (risque d'accidents corporels graves). Dans ce cas, Pellenc S.A.S dégage son entière responsabilité.
15. La batterie doit être protégée de tout choc et doit être positionnée et calée pendant les phases de transport.
16. En cas de fumée suspecte, mettre la batterie à l'extérieur du local de charge ou du véhicule de transport, le plus loin possible de toute matière combustible.
17. Ne jamais stocker une batterie dont la capacité est inférieure à 50%. La recharger avant le stockage dans le cas où la valeur est inférieure à 50%.

18. Dans des conditions inappropriées, un liquide peut s'écouler des batteries; éviter tout contact. En cas de contact accidentel, rincer à l'eau. En cas de contact avec les yeux, contacter un médecin. Le liquide s'écoulant des batteries peut causer des irritations ou des brûlures.
19. N'utiliser les outils électriques Pellenc qu'avec des bloc-batteries conçus à cet effet. L'utilisation d'autres blocs-batteries peut présenter un risque de blessure et d'incendie.
20. Recharger uniquement avec le chargeur indiqué par le fabricant. Un chargeur adapté à un type de bloc-batteries peut présenter un risque d'incendie s'il est utilisé avec un autre bloc-batteries.
21. Ne pas utiliser la batterie pour une application autre que celle initialement prévue (utilisation exclusive des outils Pellenc).
22. En fin de vie, la batterie doit être ramenée au distributeur agréé auprès duquel l'outil a été acheté afin d'être recyclée conformément à la réglementation sur les déchets.
23. Boîtier fragile contenant une carte électronique et du lithium.

2.3. MESURES DE SÉCURITÉ LIÉES À L'USAGE DU CHARGEUR "PELLENC"

1. Pendant son fonctionnement, la température du chargeur peut atteindre 60 °C. Aucune matière inflammable ne doit se trouver à moins de 1,5 mètre du chargeur et de la batterie.
2. Placer le chargeur hors de portée des enfants et sur un support non combustible.
3. Ne pas gêner son refroidissement.
4. Le chargeur est destiné à la recharge de la batterie. Ne pas charger des batteries non rechargeables.
5. Le lieu de charge doit être équipé d'un extincteur de classe D (pour feux métaux) en état de marche.
6. Si le cordon de sortie est coupé ou endommagé, le chargeur complet doit être ramené au distributeur agréé auprès duquel l'outil a été acheté afin d'éviter tout danger.
7. Recharger uniquement avec le chargeur "PELLENC" indiqué par le fabricant. Un chargeur adapté à un type de bloc-batteries peut présenter un risque d'incendie s'il est utilisé avec un autre bloc-batteries.
8. Ce chargeur est conçu pour charger les batteries outils Pellenc au lithium.
9. Ne pas l'utiliser à d'autres fins.
10. Il convient de surveiller les enfants, pour s'assurer qu'ils ne jouent pas avec le chargeur.
11. Vérifier que le câble ne peut pas être plié et qu'il ne touche pas des surfaces chaudes ou des bords tranchants.
12. Assurer une bonne aération pendant la charge.
13. Ne jamais recouvrir le chargeur. Ce chargeur ne doit pas être utilisé à l'extérieur.
14. Attention à ne pas exposer la prise d'alimentation à l'eau.
15. Ne jamais mettre en charge une batterie endommagée.
16. Le branchement au réseau doit être conforme aux réglementations électriques nationales.
17. Vérifier le câblage du chargeur avant toute utilisation. Ne jamais utiliser le chargeur si le câblage est endommagé.
18. Pendant la charge de la batterie, placer le chargeur sur un support ininflammable, à plus de 1,5 m de tout objet inflammable.

2.4. SIGNAUX DE SÉCURITÉ

Power Pack M

BATTERY Li-Ion REFERENCE 163436 Power Pack M	43.2V x 10.35Ah = 447Wh IEC/EN 61960 43.2V \approx 9.9Ah 12INR19/66-3	    
A utiliser uniquement avec le chargeur batterie PELLENC modèle Usar sólo con el cargador de batería PELLENC del modelo For use only with PELLENC's battery charger model Nur zur Verwendung mit dem Ladegerät Modell PELLENC Só usar com o carregador de batería PELLENC Per l'utilizzo solo con il caricabatteria modello PELLENC		} CB5022HV 

56_21_PICTO_007

Power Pack L (suivant configuration)

BATTERY Li-Ion REFERENCE 159258 Power Pack L	44.4V x 17.4Ah = 772Wh IEC/EN 61960 44.4V \approx 15.72Ah 12INR19/65-6	    
A utiliser uniquement avec le chargeur batterie PELLENC modèle Usar sólo con el cargador de batería PELLENC del modelo For use only with PELLENC's battery charger model Nur zur Verwendung mit dem Ladegerät Modell PELLENC Só usar com o carregador de batería PELLENC Per l'utilizzo solo con il caricabatteria modello PELLENC		} CB5022HV 

56_21_PICTO_008

BATTERY Li-Ion REFERENCE 165230 Power Pack L	43.2Vx17.25Ah = 745Wh IEC/EN 61960 43.2V \approx 16.5Ah 12INR19/66-5	    
A utiliser uniquement avec le chargeur batterie PELLENC modèle Usar sólo con el cargador de batería PELLENC del modelo For use only with PELLENC's battery charger model Nur zur Verwendung mit dem Ladegerät Modell PELLENC Só usar com o carregador de batería PELLENC Per l'utilizzo solo con il caricabatteria modello PELLENC		} CB5022HV 

56_22_PICTO_002



Ne pas exposer à la pluie.



Lire le manuel d'utilisation.



Matériel devant être utilisé à une température comprise entre -5 °C et +35 °C.



Symbole de marquage pour l'identification de la caractéristique chimique de la batterie lors de son recyclage.



Batterie de technologie lithium-ion.

En fin de vie, la batterie doit être ramenée au distributeur agréé auprès duquel l'outil a été acheté afin d'être recyclée conformément à la réglementation sur les déchets.



Outil respectant les normes marocaines.



Outil respectant les normes CE.

3. DESCRIPTIFS ET CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

3.1. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES - BATTERIE

Batterie	Power Pack M	Power Pack L (suivant configuration)	
Tension d'alimentation nominale	43,2V	44,4V	43,2V
Type de la batterie	12 fois 3 éléments regroupés en 1 pack	12 fois 6 éléments regroupés en 1 pack	12 fois 5 éléments regroupés en 1 pack
Capacité de la batterie	10,35Ah	17,4Ah	16,5Ah
Energie de la batterie	447Wh	773Wh	745Wh
Autonomie	En fonction de l'outil		
Poids de la batterie	2,93 kg	4,89 kg	4,52 kg
Bande de fréquence de fonctionnement	13,56 Mhz, Receiver		

3.2. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES - CHARGEUR CB5022HV

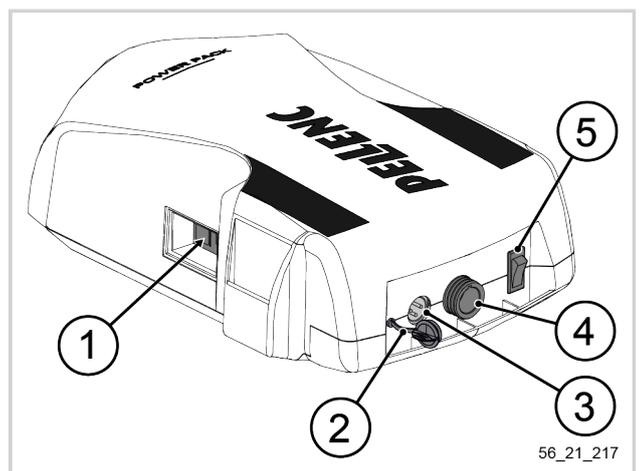
Référence commerciale du chargeur	57256
Tension	100-240 V - 50/60Hz 130W class II
Tension de charge	50.2 V dc
Courant de charge	2,2A dc max.

	Batterie : Power Pack M		Power Pack L
Chargeur CB5022HV (2.2A)	70%	3h20	5h30
	100%	5h30	8h30

3.3. DESCRIPTIF

Batterie

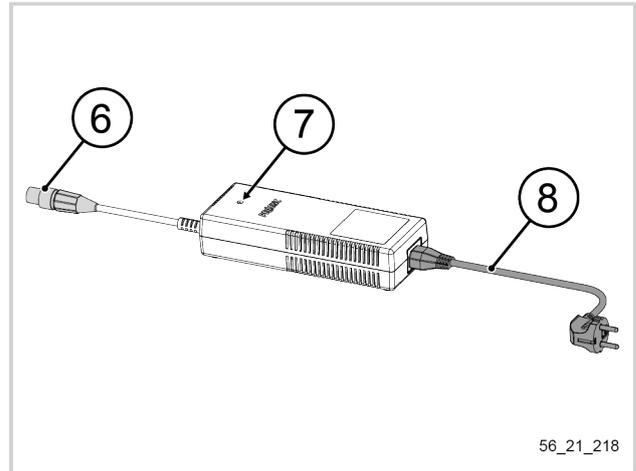
1. Afficheur jauge
2. Bouchon de connecteur de charge
3. Connecteur de charge
4. Connecteur d'alimentation de l'outil
5. Bouton de marche/arrêt



56_21_217

Chargeur

- 6. Connecteur de charge
- 7. Voyant lumineux
- 8. Prise secteur



56_21_218

4. MISE EN SERVICE

4.1. MISE SOUS TENSION ET HORS TENSION DE LA BATTERIE

- Mettre l'interrupteur (5) en position arrêt "0"
- Mettre l'interrupteur (5) en position marche "I".

4.2. AFFICHEUR BATTERIE

La batterie est équipée d'un afficheur jauge qui permet de connaître la capacité restant dans celle-ci. L'indication de capacité est exprimée en pourcentage.

- Si l'afficheur jauge indique **99**, la batterie est complètement chargée.
- Si l'afficheur jauge indique une valeur supérieure à **55** après une journée de travail, il n'est pas nécessaire de recharger la batterie pour une deuxième journée de travail.
- Si l'afficheur jauge indique **00** ou une valeur très proche, il faut recharger tout de suite.

4.3. MISE EN CHARGE DE LA BATTERIE

Note

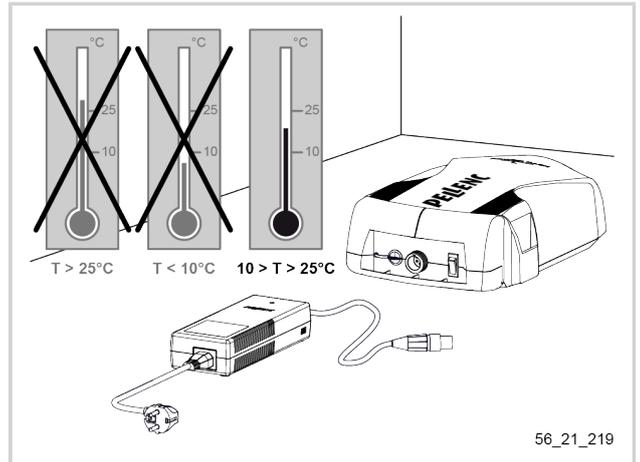
Lorsque la batterie est déchargée, l'outil s'arrête automatiquement ; l'afficheur jauge (1) indique **00** et le buzzer bipe par intermittence (voir Section 6.1, « Récapitulatif des messages afficheur et bip »).

1. Vérifier que l'interrupteur de la batterie (5) est éteint (position '0').

Note

Avant d'utiliser la batterie pour la première fois dans la saison, effectuer une charge complète (99 % fixe).

2. Installer le chargeur et la batterie dans un endroit aéré et sec, dont la température est comprise entre 10 °C et 25 °C et à l'abri de la poussière. Mettre la batterie dans une position stable.



56_21_219

Attention

Avant de brancher le chargeur sur le secteur, assurez vous que votre réseau électrique correspond aux prescriptions notées sur le chargeur (voir Section 3.2, « Caractéristiques techniques - Chargeur CB5022HV »).

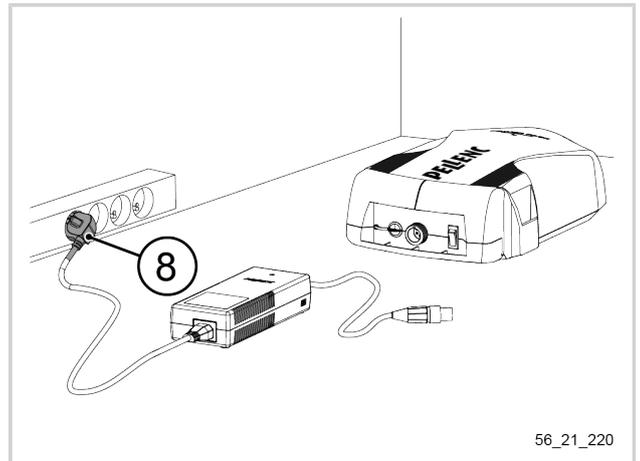


3. Brancher la prise secteur du chargeur (8) sur le réseau électrique. Le voyant rouge du chargeur s'allume.
4. Brancher le cordon de charge (6) sur le connecteur de charge (3) de la batterie.

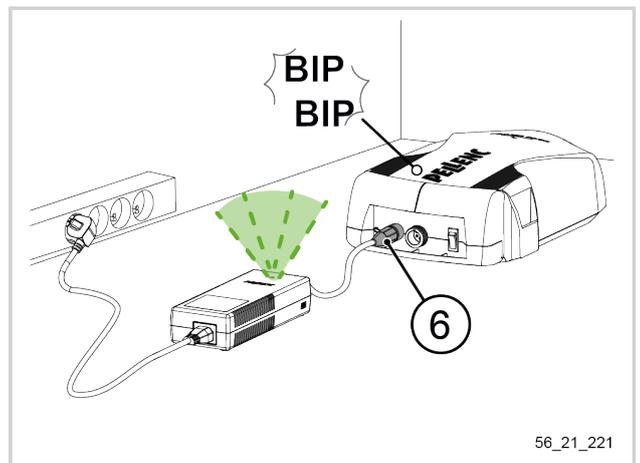
Note

La batterie BIP deux fois quand elle reconnaît le chargeur.

Le voyant du chargeur CB5022HV devient vert clignotant après quelques secondes.



56_21_220



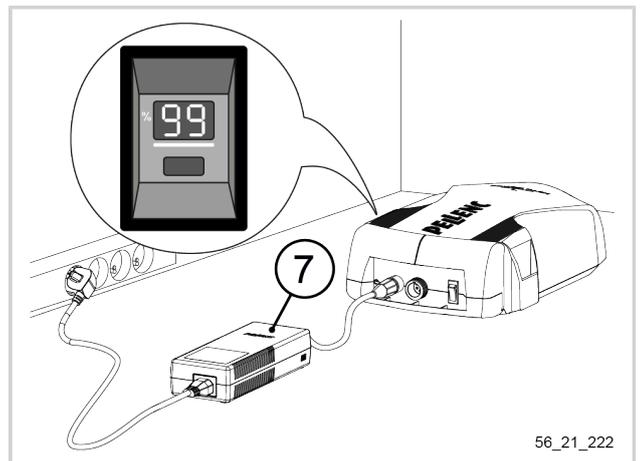
56_21_221

Quand l'afficheur jauge (1) clignote, la batterie est en charge.

La charge est finie lorsque le message 99 fixe apparaît à l'afficheur jauge.

Le témoin lumineux de mise en charge batterie (7) s'allume en vert clignotant pour signaler que la batterie est en charge.

Il clignote pendant la charge et devient fixe lorsque la charge est terminée.

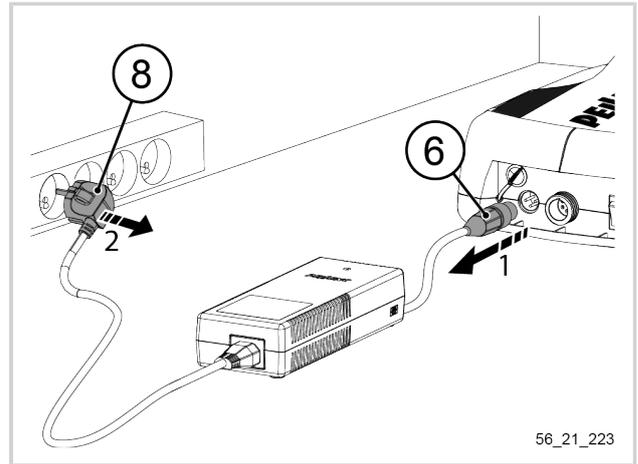


56_21_222

- Une fois la batterie chargée, débrancher en premier le cordon de charge (6) au niveau de la batterie et ensuite la prise secteur du chargeur (8).

Note

Après une longue période de stockage (batterie neuve, hivernage...) lorsque l'on débranche le chargeur, l'afficheur jauge peut indiquer une valeur inférieure à 99 %. Ce phénomène est normal et peut se reproduire jusqu'à 5 cycles de charge avec une utilisation normale entre chaque charge.

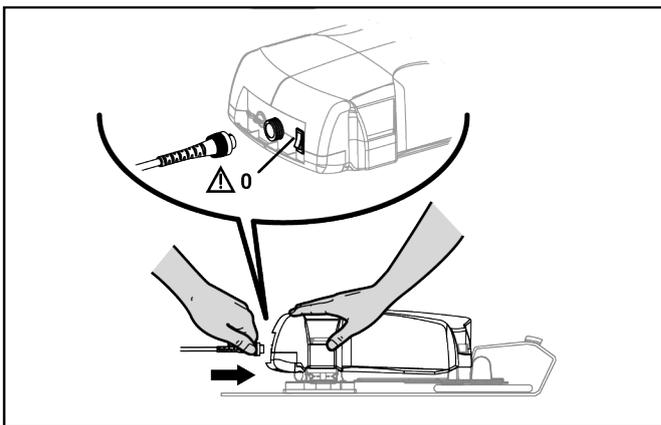
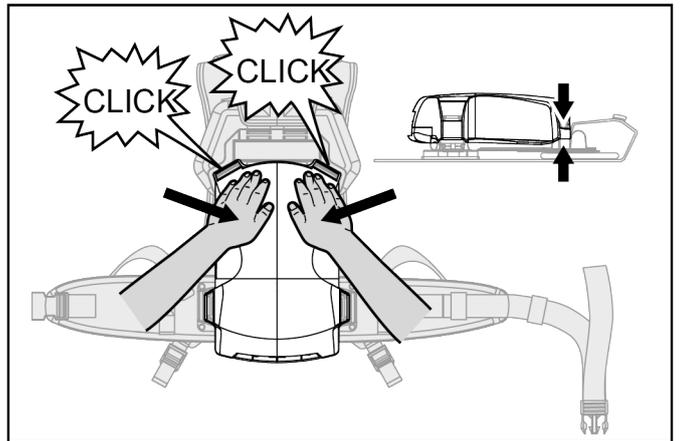
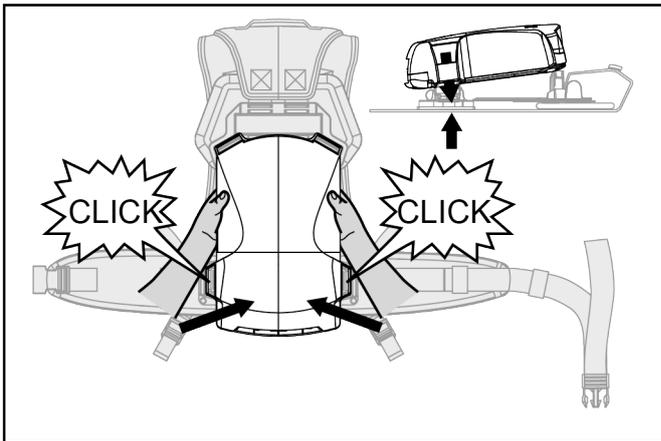
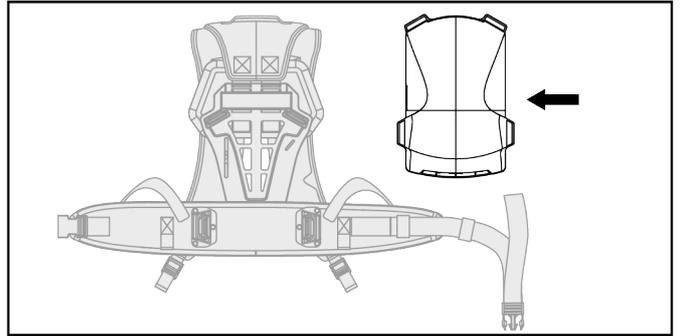
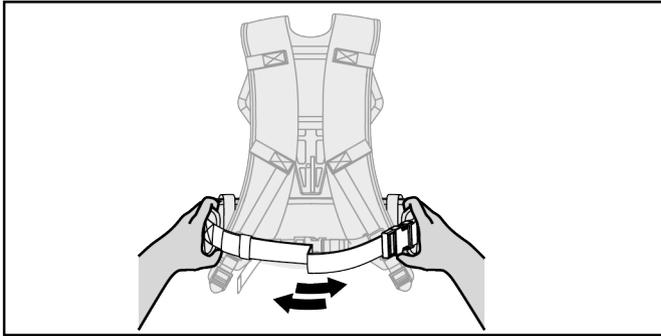
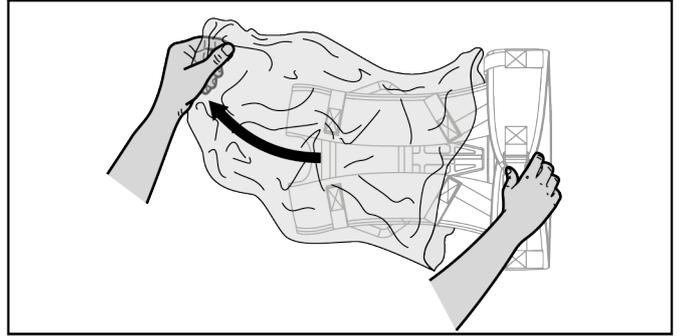
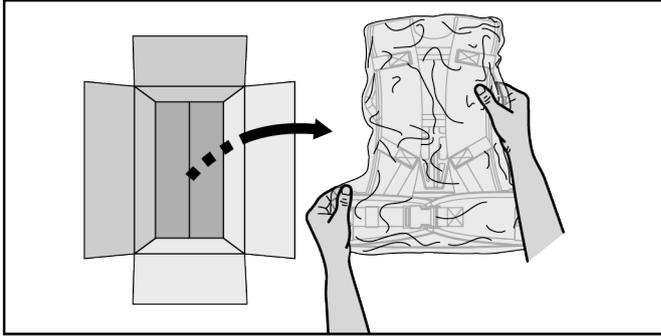


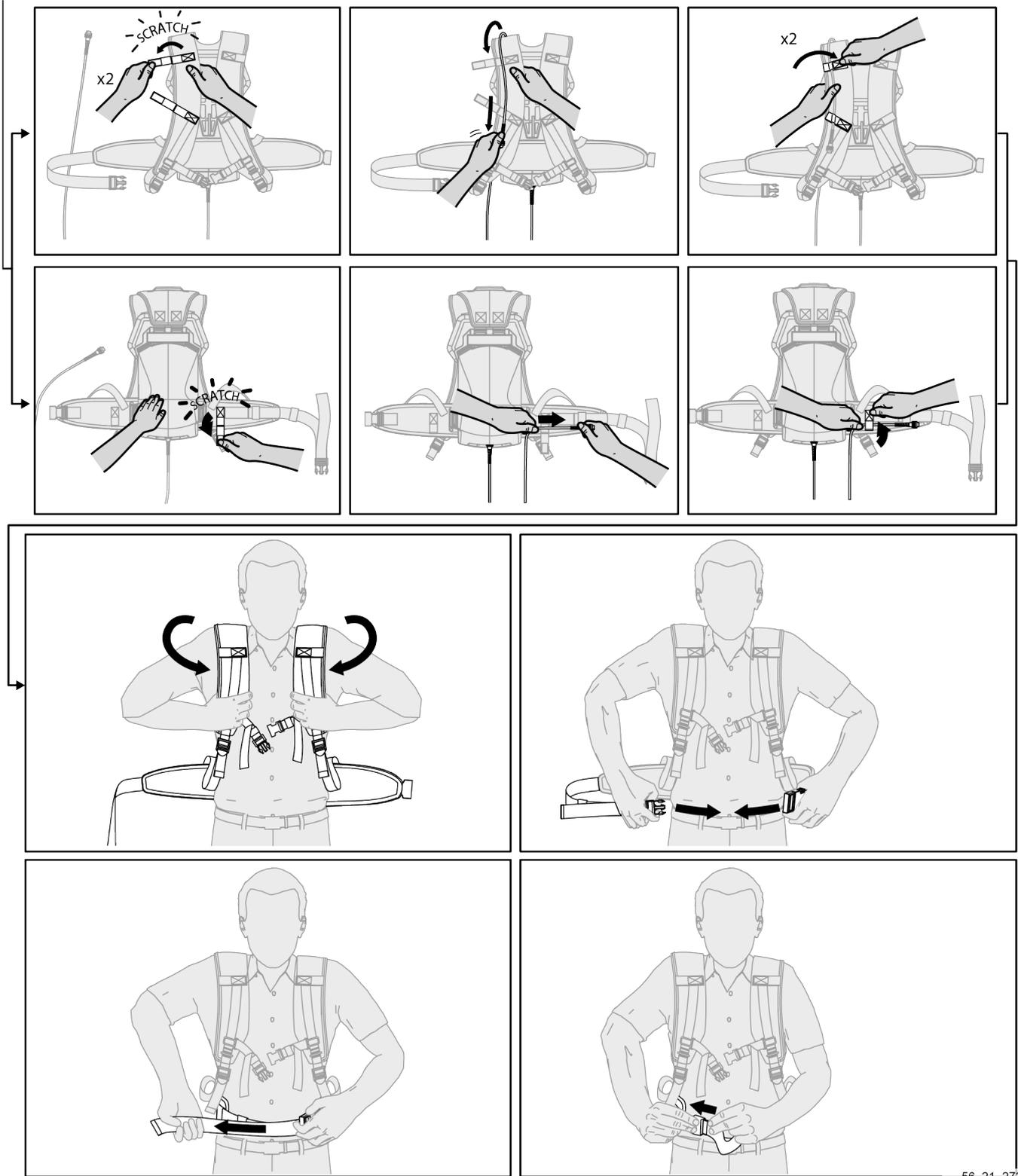
4.4. INSTALLATION DE LA BATTERIE SUR LE HARNAIS ET CONNEXION À L'OUTIL

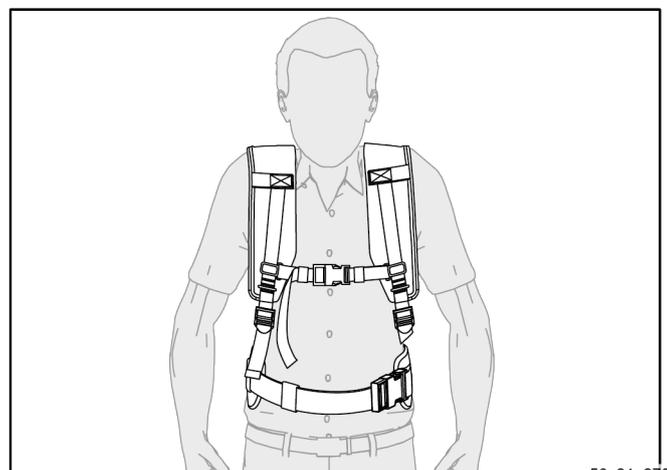
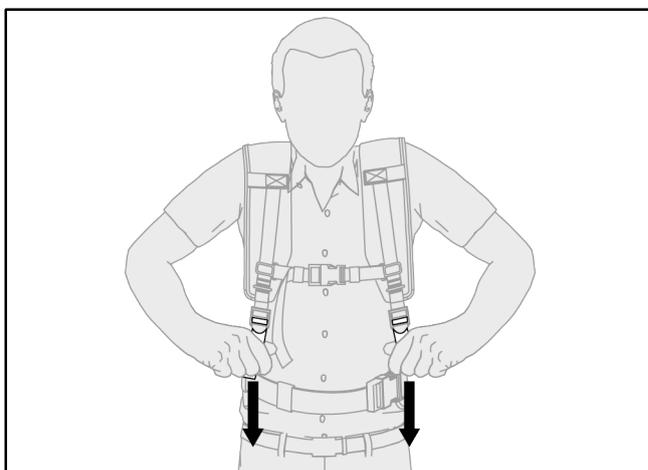
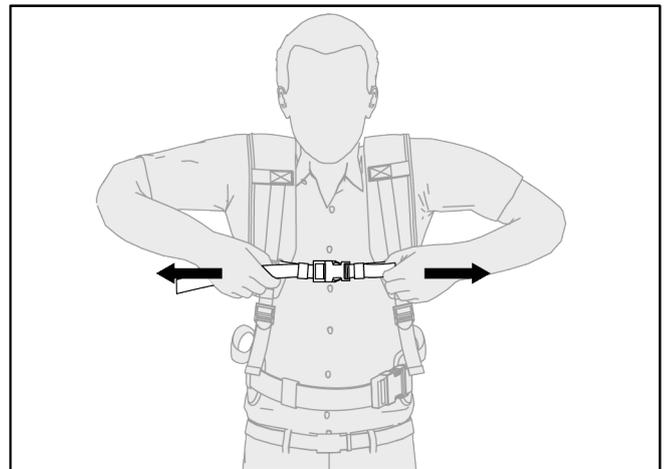
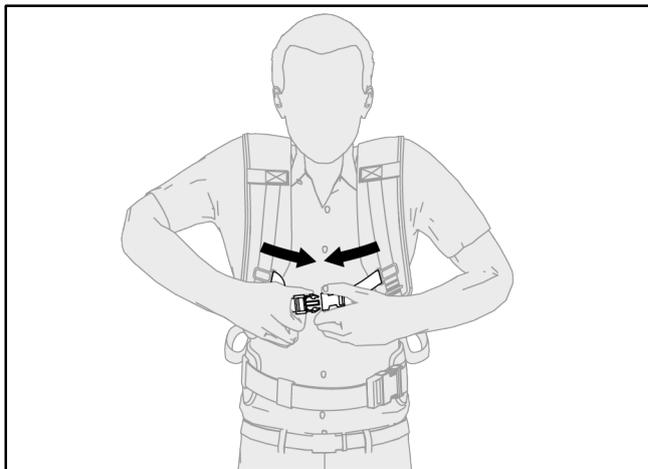
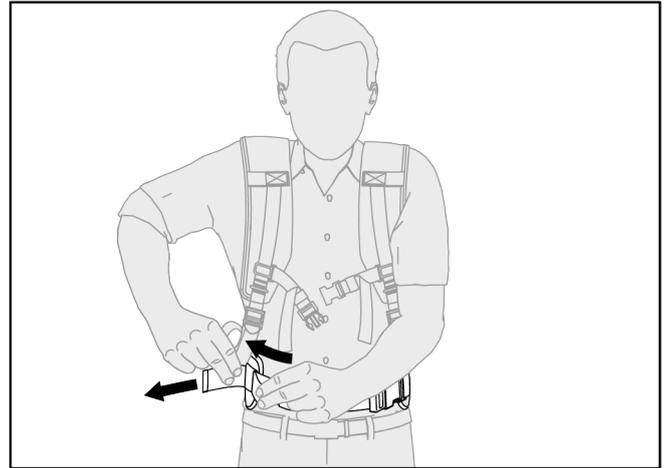
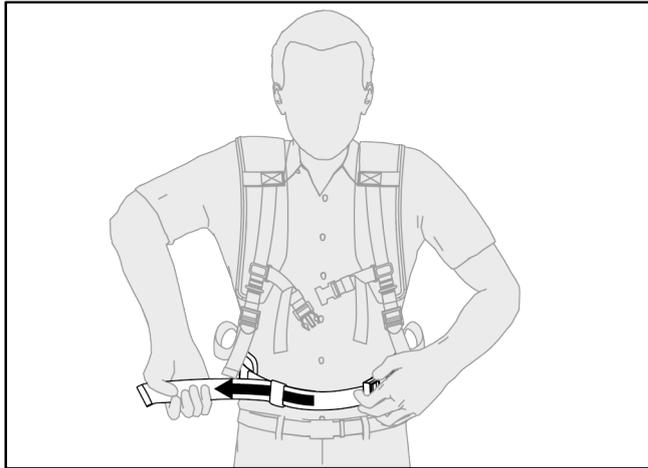


Attention

Afin de préserver votre dos, prenez le temps de régler correctement votre harnais.







56_21_273

Important

Ⓢ Ne jamais forcer sur les connecteurs.

Utiliser uniquement des outils dont le connecteur est de couleur identique au connecteur d'alimentation outil de votre batterie (3).

Dans le cas contraire, demander confirmation de la compatibilité de vos outils avec la batterie, auprès de votre distributeur agréé.

5. ENTRETIEN



Avertissement

Ⓒ Ne jamais effectuer d'opération d'entretien sur des blocs de batteries endommagés. Il convient que l'entretien des blocs de batteries ne soit effectué que par le fabricant ou les fournisseurs de service autorisés.

Le remplacement de la batterie doit être réalisé exclusivement par un distributeur agréé.

5.1. ENTRETIEN DIVERS BATTERIE



Attention

La batterie ne doit pas être connectée au chargeur ou à l'outil.

1. Vérifier que l'interrupteur de la batterie (5) est éteint (position '0').
2. Débrancher la batterie.
3. Nettoyer le boîtier de la batterie à l'aide d'un chiffon doux humide.

5.2. ENTRETIEN DIVERS CHARGEUR

1. Débrancher le chargeur.
2. Nettoyer le boîtier du chargeur à l'aide d'un chiffon doux humide.

6. INCIDENTS ET DÉPANNAGE

6.1. RÉCAPITULATIF DES MESSAGES AFFICHEUR ET BIP

Messages Normaux	
Utilisation	
fixe	Capacité de la batterie (de 0 à 99)
avec 1 bip toutes les minutes	Batterie vide, recharge immédiate
Charge	
clignotant toutes les 4 secondes	Capacité de la batterie (de 0 à 99)
fixe	Fin de charge
Stockage	
Éteint	En veille

Messages en Mode Dégradé	
Utilisation	
 et  en alternance	Arrêt de l'outil : température batterie trop élevée
 et  et  en alternance	Arrêt de l'outil : température batterie trop basse
	Carte électronique hors service
	Carte électronique non paramétrée
 fixe	Tension des éléments trop basse
Bip long et 1 bip court	Arrêt de l'outil : intensité outil trop élevée
Bip long et 2 bips courts	Outil incompatible détecté
Bip long et 4 bips courts	Arrêt de l'outil : température outil trop élevée
Charge	
 et  en alternance	Charge interrompue : température batterie trop basse
 et  en alternance	Charge interrompue : température batterie trop élevée

Messages de Défaut	
Utilisation	
 et 1 bip toutes les 2 minutes pendant 24 heures	Tension trop basse après 3 heures de non utilisation. Recharge batterie immédiate
	Carte électronique hors service
	Court-circuit sur le connecteur outil
Bip long et 5 bips courts	Perte de connexion, outil non détecté
Charge	
 et  en alternance et bip continu	Problème de batterie
 et  en alternance	Problème de chargeur

6.2. DÉPANNAGE

Incident / panne	Messages sur l'afficheur batterie et/ou signaux sonores	Cause probable	Vérifications	Solutions	Réparateur
La batterie ne démarre pas	 avec 1 bip toutes les minutes	Batterie vide	Vérifier que la batterie ne soit pas complètement déchargée	Recharger la batterie	Utilisateur
	 et  en alternance	Température batterie	Température batterie trop basse	Laisser refroidir la batterie pendant 5 minutes environ	
	  HS	Paramétrage de la batterie / Carte électronique / Batterie en fin de vie / Problème contacts sur la carte électronique / Interrupteur / Fusible	Chez distributeur agréé PELLENC	Retourner la batterie chez le distributeur agréé PELLENC	Distributeur agréé PELLENC
	 (de 0 à 99)				
	Plus d'affichage				
L'outil s'arrête en cours d'utilisation	Bip long et 4 bips courts	L'outil a atteint sa limite en température	4 bips au niveau de la batterie	Laisser refroidir l'outil pendant 5 minutes environ	Utilisateur
	 et  en alternance	Température batterie	Température batterie trop élevée	Laisser refroidir la batterie pendant 5 minutes environ	
	 et  en alternance		Température batterie trop basse	Utiliser la batterie dans une plage de température adéquate, voir Section 2.2, « Mesures de sécurité liées à l'usage de la batterie »	
La batterie ne se charge pas	 et  en alternance	Température batterie	Température batterie trop basse	Utiliser la batterie dans une plage de température adéquate	Utilisateur
	 et  en alternance		Température batterie trop élevée	Laisser refroidir la batterie pendant 5 minutes environ	
	-	Mauvais chargeur	Vérifier la compatibilité du chargeur	Voir Section 3, « Descriptifs et caractéristiques techniques »	
		Défaut chargeur	Vérifier que le chargeur ne soit pas défectueux	Retourner le chargeur chez distributeur agréé PELLENC	Distributeur agréé PELLENC
		Carte électronique	Chez distributeur agréé PELLENC	Retourner la batterie chez distributeur agréé PELLENC	

Incident / panne	Messages sur l'afficheur batterie et/ou signaux sonores	Cause probable	Vérifications	Solutions	Réparateur
La batterie ne se recharge pas à 100%	-	Longue période de stockage	-	Effectuer cinq cycles de charge et de décharge	Utilisateur
		Défaut du chargeur	Vérifier que le chargeur ne soit pas défectueux	Retourner le chargeur chez le distributeur agréé PELLENC	Distributeur agréé PELLENC
		Carte électronique Batterie en fin de vie	Chez distributeur agréé PELLENC	Retourner la batterie chez le distributeur agréé PELLENC	
<p>Important</p> <p>Ⓢ Ne tentez jamais d'ouvrir l'un ou l'autre des éléments du bloc «batterie» ou du chargeur (vous risquez de les détériorer et surtout vous perdrez le bénéfice de la garantie).</p>					

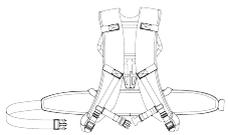
7. REMISAGE ET TRANSPORT

7.1. CONDITIONS DE STOCKAGE DE LA BATTERIE

- Stockez le bloc «batterie» et le chargeur à l'abri de la chaleur, de la poussière et de l'humidité, après avoir éteint la batterie et vérifié que l'interrupteur est bien en position arrêt "0".
- Ne jamais stocker la batterie à une température ambiante supérieure à +45 °C.
- Pour préserver la longévité de la batterie et éviter sa détérioration, il est impératif de stocker la batterie chargée et de refaire une charge tous les 24 mois en cas de non utilisation.
- Ne pas manipuler l'interrupteur pendant la période de stockage.
- Afin de garantir la longévité de la batterie, celle-ci doit être stockée dans un endroit sec et tempéré entre 0 et 25 °C.
- Aucun objet combustible ne doit être placé à moins de 1.5 mètre de la batterie.
- Le chargeur ne requiert aucune maintenance.
- En cas de non-utilisation de la batterie pendant 10 jours, la batterie se décharge automatiquement jusqu'à atteindre son taux de charge de stockage, puis se met en veille. Un échauffement de celle-ci se produit durant cette phase.

8. ACCESSOIRES ET CONSOMMABLES

8.1. ACCESSOIRES INCLUS

Désignation	Référence	
Chargeur CB5022HV (2.2A)	151965	 96_22_004
Harnais de portage	132200	 96_22_005

9. LES GARANTIES

9.1. GARANTIES GÉNÉRALES

9.1.1. GARANTIE LÉGALE

9.1.1.1. GARANTIE CONTRE LES VICES CACHÉS

Indépendamment de la garantie commerciale prévue à l'article II, l'article 1641 du Code civil dispose que « le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquis ou en aurait donné un moindre prix s'il les avait connus ».

Article 1648 du Code civil « L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice. »

9.1.1.2. GARANTIE LÉGALE DE CONFORMITÉ

Article L.217-4 du Code de la consommation Le vendeur livre un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance.

Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.

Article L.217-5 du Code de la consommation « Le bien est conforme au contrat » :

1. S'il est propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :
 - s'il correspond à la description donnée par le vendeur et possède les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;
 - s'il présente les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;
2. Ou s'il présente les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou est propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

Article L.217-12 du Code de la consommation « l'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien ».

9.1.2. GARANTIE COMMERCIALE PELLENC

9.1.2.1. CONTENU

9.1.2.1.1. GÉNÉRALITÉS

En sus des garanties légales, les clients utilisateurs bénéficient de la garantie commerciale sur les produits PELLENC couvrant l'échange et le remplacement des pièces reconnues hors d'usage, par défaut d'usage, par défaut de montage ou par vice de matière, quelle qu'en soit la cause.

La garantie forme un tout indissociable avec le produit vendu par PELLENC.

9.1.2.1.2. PIÈCES DÉTACHÉES

La garantie commerciale couvre également les pièces détachées d'origine PELLENC, hors main d'œuvre à l'exclusion de certaines pièces détachées de chaque produit remis à la livraison.

9.1.2.2. DURÉE DE LA GARANTIE

9.1.2.2.1. GÉNÉRALITÉS

Les produits PELLENC sont garantis au titre de la garantie commerciale à compter de la livraison au client utilisateur pour une durée de deux (2) ans s'agissant des produits connectés à une batterie PELLENC, et pour une durée de un (1) an s'agissant des autres produits PELLENC.

9.1.2.2.2. PIÈCES DÉTACHÉES

Les pièces détachées PELLENC remplacées dans la cadre de la garantie du produit, sont garanties au titre de la garantie commerciale à compter de la livraison du produit PELLENC au client utilisateur pour une durée de deux

(2) ans s'agissant des produits connectés à une batterie PELLENC, et pour une durée de un (1) an s'agissant des autres produits PELLENC.

Dans le cas des produits connectés à une batterie PELLENC, les pièces détachées remplacées dans le cadre de la garantie du produit après le 12ème mois d'utilisation, sont garanties pour une durée de un (1) an.

9.1.2.2.3. EXCLUSION DE GARANTIE

Sont exclus de la garantie commerciale les produits qui ont fait l'objet d'un usage anormal, ou ont été employés dans des conditions et à des fins différentes de celles pour lesquelles ils ont été fabriqués, en particulier en cas de non-respect des conditions prescrites dans la présente notice d'utilisation.

Elle ne s'applique pas non plus en cas de choc, chute, négligence, défaut de surveillance ou d'entretien ou en cas de transformation du produit. Sont également exclus de la garantie les produits ayant fait l'objet d'une altération, transformation ou modification par le client utilisateur.

Les pièces d'usures et/ou les consommables ne peuvent pas faire l'objet de garantie.

9.1.2.3. MISE EN ŒUVRE DE LA GARANTIE COMMERCIALE

9.1.2.3.1. MISE EN SERVICE DU PRODUIT ET DÉCLARATION DE MISE EN SERVICE

Au plus tard huit jours après la remise du bien au client utilisateur le DISTRIBUTEUR s'engage à compléter le formulaire informatique de déclaration de mise en service afin d'activer cette dernière sur le site www.pellenc.com, rubrique « Accès Extranet » menu « Pellenc Extranet Service », à l'aide de son identifiant délivré préalablement par PELLENC.

A défaut, la déclaration de mise en service ne sera pas effective empêchant ainsi toute mise en œuvre de la garantie commerciale PELLENC, le DISTRIBUTEUR devant par conséquent en assurer seul la charge financière sans pouvoir répercuter le coût de son intervention au titre de la garantie sur le client utilisateur.

Le DISTRIBUTEUR s'engage également à compléter la carte de garantie ou le certificat de garantie et mise en service pour les automoteurs fourni(e) avec le produit après l'avoir fait(e) signer et dater par le client utilisateur.

9.1.3. SERVICE APRÈS-VENTE PAYANT

9.1.3.1. GÉNÉRALITÉS

Font l'objet d'un service payant, même pendant la période de garantie légale et commerciale, les défaillances, pannes, casses, résultant d'une mauvaise utilisation, négligence ou mauvais entretien de la part du client utilisateur mais aussi les défaillances résultant d'une usure normale du produit. Font également partie des prestations relevant du service après-vente les réparations hors garantie légale et commerciale comme par exemple l'entretien, les réglages, diagnostics en tout genre, nettoyages sans que cette liste ne soit exhaustive.

9.1.3.2. PIÈCES D'USURE ET CONSOMMABLES

Les pièces d'usure et les consommables relèvent également du service après-vente.

9.1.3.3. PIÈCES DÉTACHÉES

Le service après-vente payant couvre également les pièces détachées d'origine PELLENC, hors main d'œuvre et hors période de garantie légale ou commerciale.

En cas de remplacement de pièces détachées d'origine PELLENC dans le cadre du service après-vente, celles-ci bénéficieront d'une garantie commerciale d'un an, à compter de la date de monte.

10. DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ

10.1. DÉCLARATION "UE" DE CONFORMITÉ : POWER PACK M & L

FABRICANT / PERSONNE AUTORISÉE A CONSTITUER LE DOSSIER TECHNIQUE	PELLENC
ADRESSE	Quartier Notre-Dame - 84120 Pertuis (France)

Par la présente, nous déclarons que le produit désigné ci-après :

DÉNOMINATION GÉNÉRIQUE	BATTERIE		
FONCTION	DESTINÉ À L'ALIMENTATION DES OUTILS ÉLECTROPORTATIFS PELLENC		
NOM COMMERCIAL	POWER PACK		
TYPE	LI-ION BATTERY		
MODÈLE	M		L
N° DE SÉRIE	56W00001 - 56W49999	56X00001 - 56X49999	56Y00001 - 56Y49999

Satisfait à l'ensemble des dispositions pertinentes de la directive compatibilité électromagnétique 2014/30/UE.

Est conforme aux dispositions des autres directives européennes suivantes :

- 2014/53/UE Directive RED ; 2011/65/UE Directive ROHS ; 1907/2006 Règlement REACH ; 2006/66/CE Directive Piles & Accumulateurs

Les normes européennes harmonisées suivantes ont été utilisées en partie ou en totalité :

- EN 62133-2:2017

FAIT À PERTUIS, LE 05/01/2021

JEAN-MARC GIALIS

DIRECTEUR GÉNÉRAL



10.2. DÉCLARATION  DE CONFORMITÉ : POWER PACK M&L

FABRICANT / PERSONNE AUTORISÉE A CONSTITUER LE DOSSIER TECHNIQUE	PELENC
ADRESSE	Quartier Notre-Dame - 84120 Pertuis (France)

Par la présente, nous déclarons que le produit désigné ci-après :

DÉNOMINATION GÉNÉRIQUE	BATTERIE		
FONCTION	DESTINÉ À L'ALIMENTATION DES OUTILS ÉLECTROPORTATIFS PELENC		
NOM COMMERCIAL	POWER PACK		
TYPE	LI-ION BATTERY		
MODÈLE	M		L
N° DE SÉRIE	56W00001 - 56W49999	56X00001 - 56X49999	56Y00001 - 56Y49999

Est conforme aux dispositions :

Européenne : 2014/30/UE - Directive CEM	Marocaine : Décret # 2574-14
--	---------------------------------

Les normes suivantes ont été utilisées en partie ou en totalité :

Européenne : EN 62133-2:2017	Marocaine : NM CEI 62133:2017
---------------------------------	----------------------------------

FAIT À PERTUIS, LE 05/01/2021

JEAN-MARC GIALIS
DIRECTEUR GÉNÉRAL



PELLENC

   www.pellenc.com

PELLENC
Quartier Notre Dame - 84120 Pertuis (France)

